



**Comité de pilotage Natura 2000
« Vallée de l'Epte francilienne et ses
affluents »
Vendredi 30 mai 2021
Compte-rendu**



La réunion du comité de pilotage s'est déroulée le vendredi 30 mai 2021 en visio-conférence. La séance est ouverte à 10h00. 40 personnes sont présentes à la réunion.

Etaient présents :

- ARNAL Gérard, botaniste
- BALL Chloé, Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- BAUDOIN Gérard, Yvelines Environnement
- BEAUFILS Raymond, Fédération de Pêche du Val d'Oise
- BESNARD Michel, adjoint au maire de Chaussy
- BINAUX LE CLECH Florence, mairie de Saint-Gervais
- BONNET Patrice, adjoint à la mairie d'Hodent
- BOUILLETTE Philippe, mairie d'Ambleville
- BOUREAU Héloïse, Bergerie de Villarceaux
- CAMBOURIEUX Frédérique, mairie d'Amenucourt
- CIROUX Orane, Storengy
- DARGENTOLLE Lise, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- DELANNOY Jean, Agence des Espaces Verts (AEV)
- DELON Gilles, Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- DE MAGNITOT Denys, mairie d'Omerville et Président du Comité de Pilotage (COPIL)
- DE MAGNITOT Etienne, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- DEMAILLY Benjamin, Président du Parc naturel régional du Vexin français (PNRVF)
- DEMIR Dogan, Office National des Forêts (ONF)
- DUFLOT Sylvie, Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- DUMONT Corinne, Yvelines Environnement
- FORTEAUX Sylvie, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT)
- GAUDIN Camille, Parc naturel régional du Vexin français
- GOMAS Kévin, Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie
- GUEROT Fabien, Seine Normandie Agglomération (SNA)
- GUEZ Fanny, Agence des Espaces Verts (AEV)
- HOUARD Xavier, Office Pour les Insectes et leur Environnement
- LAUER Marine, Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
- LECA Denis, Storengy
- LEDOUX Arnaud, Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (DDT 95)
- LE LOUARN Marine, Conseil Départemental du Val d'Oise (CD 95)
- LE PROVOST Christian, Seine Normandie Agglomération (SNA)

- LOOBUYCK Laurent, Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE)
- MELIN Marie, Conseil Départemental du Val d'Oise (CD 95)
- MONGUILLON Angélique, Réserve naturelle régionale du site géologique de Limay et Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)
- REMAUD Marie-Bernadette, Société Etudes Sciences Naturelles Mantois/Vexin
- ROUX Françoise, Parc naturel régional du Vexin français
- SCHMIT Alain, mairie de Genainville
- THAUVIN Jean-Pierre, Association des Naturalistes des Yvelines
- VANDEWEGHE Raphaël, Office Pour les Insectes et leur Environnement
- VERDIER Coralie, Direction Départemental des Territoires des Yvelines (DDT 78)

Ordre du jour :

Les différents points abordés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur Natura 2000
- Bilan de l'animation 2019-2020
- Présentation de l'étude Agrion de mercure par l'OPIE
- Prévisions d'animation 2021
- Etat d'avancement de la révision du DOCOB
- Questions diverses

Introduction :

- Après un tour de table de tous les participants, l'animatrice présente l'ordre du jour.

Rappels sur Natura 2000

Camille GAUDIN rappelle le fonctionnement du réseau Natura 2000 (zonage, contrats et chartes Natura 2000, évaluations d'incidences Natura 2000) et présente le site « Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents ».

Bilan de l'animation

Camille GAUDIN présente ensuite le bilan d'animation depuis 2019. Elle explique que le temps d'animation entre 2019 et 2020 consacré à la Vallée de l'Epte a pratiquement doublé, notamment à cause de la procédure de révision du Document d'Objectifs (DOCOB), très chronophage. Elle rappelle qu'une chargée d'étude, Chloé BALL, est arrivée au mois d'avril pour appuyer sur cette mission.

- Elle présente ensuite les suivis des espèces d'intérêt communautaire, dont les chiroptères. Elle expose les résultats des différents comptages hivernaux effectués depuis 2019 jusqu'à l'hiver 2021, et signale qu'une quinzaine de petits rhinolophes ont été découverts dans les souterrains du château d'Ambleville. Les effectifs sur la cavité de Villarceaux à Chaussy sont également très encourageants.
- En ce qui concerne les suivis estivaux des chiroptères, elle indique que deux colonies de mise-bas ont été redécouvertes à l'été 2020 : il s'agit d'une colonie de

Grands rhinolophes, ainsi que d'une colonie de Murins à oreilles échancrées, ayant élu domicile dans les combles d'une grange d'un privé à Amenucourt.

- L'animatrice poursuit en présentant les suivis concernant l'Ecrevisse à pattes blanches, qui sont réalisés annuellement par l'Office Français de la Biodiversité. Les effectifs sur le Bois de l'Aunaie à Genainville sont très bons et constituent toujours un bastion de l'espèce pour l'Île-de-France.

- Corinne DUMONT interroge l'animatrice à propos des suivis de Lamproie marine qui ne sont pas mentionnés dans la présentation. Camille GAUDIN répond qu'il s'agit d'un oubli de sa part mais qu'en effet cette espèce est suivie par la Fédération de pêche de l'Eure depuis plusieurs années. Il est constaté une diminution de nombre de nids depuis le début des suivis, sans qu'une explication suffisante ne ressorte en dehors du faible débit de l'Epte. L'animatrice précise que des diapositives seront ajoutées à posteriori pour transmission au COPIL.

- Les deux membres de l'OPIE prennent ensuite le relais pour présenter la synthèse des résultats du diagnostic espèce-habitat de l'Agrion de Mercure sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents. Xavier HOUARD commence par présenter l'Agrion de mercure, en précisant que le site de la Vallée de l'Epte constitue un bastion pour le nord-est de la France, et que sa préservation représente un enjeu pour la région. Il précise que cette étude a été l'opportunité de reproduire de manière inédite un protocole qui avait été mis en place en 2014 et a permis de réaliser une analyse comparative des résultats obtenus.

Xavier HOUARD présente le protocole en question, qui consiste en une clé de détermination qui prend en compte un certain nombre de critères et permet ainsi de catégoriser l'état de conservation de l'habitat étudié. Il indique également que le meilleur indicateur est la présence même de l'espèce, notamment au travers de comportements de pontes ou de tandem (couple reproducteur).

Raphaël VANDEWEGHE expose ensuite les résultats de l'étude : les deux tiers des tronçons inventoriés parmi ceux qui correspondent à l'habitat de l'espèce présentent un état de dégradation avancé. Cet état peut être lié à une pollution organique ou à un manque d'ensoleillement lié à une reconquête des ligneux due à une absence de gestion. La comparaison entre les résultats de 2014 et 2020 met en évidence une perte des habitats en bon état de conservation, et une forte augmentation des linéaires ne correspondant pas à l'habitat de l'espèce : ceci est dû aux nouveaux linéaires prospectés sur l'extension du site Natura 2000. Ces linéaires correspondent cependant à des habitats favorables à une autre espèce, le Cordulégastre annelé, protégé en Île-de-France.

9 zones à enjeux ont été identifiées par l'OPIE pour mettre en œuvre des actions de gestion visant à freiner le déclin de la population d'Agrion de mercure. Ces zones ont été définies en croisant à la fois la qualité de l'habitat et la présence et la taille de la population d'Agrion de mercure.

L'OPIE a également modélisé la capacité de dispersion de l'espèce et les transects à restaurer afin de favoriser la reconnexion et la consolidation des populations et métapopulations entre elles. 6 zones de restauration ont ainsi été définies.

Raphaël VANDEWEGHE termine en signalant que l'évolution de la population d'Agrion de mercure sur le site est assez alarmante, et qu'une dégradation de l'état de conservation des habitats de l'espèce a été constaté au travers de ce suivi. Il insiste sur le fait que des travaux de gestion et de restauration vont devoir être mis en œuvre pour freiner ce déclin, ainsi qu'une sensibilisation des acteurs du territoire pour encourager les bonnes pratiques favorables à l'espèce.

- Corinne DUMONT interroge l'OPIE sur la présence de l'espèce en dehors du site. Xavier HOUARD indique que même si l'on recense des Agrions de mercure sur les départements des Yvelines ou de l'Eure, cela reste des populations mineures et qui sont présentes notamment car le site Natura 2000 constitue un réservoir pour cette espèce. Il précise également que ce travail sera valorisé auprès d'autres gestionnaires, afin que ce protocole puisse être mis en œuvre par n'importe quel écologue. Une dizaine de jours de relevés tous les cinq ans pourraient suffire pour réactualiser les données et apporter une vraie plus-value à l'animation du DOCOB.

- Camille GAUDIN ajoute que les cartes de localisation des effectifs d'Agrion de mercure et d'état de conservation des transects inventoriés seront disponibles dans le nouveau Document d'Objectifs.

- Elle aborde ensuite les contrats et actions qui ont pu être réalisés entre 2019 et 2020.

- La mairie de Genainville intervient pour signaler que le ru de Genainville inonde régulièrement certaines parcelles agricoles, et que des exploitants souhaiteraient ainsi le remettre en état. Sa crainte étant que les choses ne soient pas faites correctement et portent atteinte aux populations d'écrevisses à pattes blanches, situées à proximité. Il s'interroge sur la possibilité d'intervenir et de quelle manière ce type de travaux peut être financé. L'animatrice explique que compte tenu de ce contexte, il est possible d'intervenir grâce aux Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), notamment par des mesures de travaux de restauration de cours d'eau ou d'entretien des berges.

- Sylvie DUFLOT réagit en ajoutant que la disparition des prairies humides est une vraie problématique, et qu'il est nécessaire d'avoir une réflexion autour de l'Epte avec les exploitants agricoles. L'animatrice approuve et explique que les habitats de prairies humides ne relèvent pas d'habitats d'intérêt communautaire et regroupent malgré tout de nombreux enjeux (notamment les zones de chasse d'Agrion de mercure). Cependant, leur absence de classement au sein de Natura 2000 empêche toute action financière au titre des contrats Natura 2000. Les MAEC restent un moyen d'action par ailleurs.

- M. SCHMIT rajoute qu'il existe un problème avec un propriétaire qui pompe de l'eau dans le ru où sont localisées les écrevisses à pattes blanches, malgré l'enjeu et que la mairie est démunie face à cela. Le souci étant la quantité d'eau prélevée, notamment en période d'étiage, et la présence éventuelle d'écrevisses. La DDT déclare que le sujet avait été signalé par l'animatrice et qu'il n'y avait a priori pas d'infraction. Il ajoute qu'il peut être envisagé de faire une réunion avec l'OFB et la police de l'eau pour trouver une solution ; cependant s'il n'y a pas de contrainte réglementaire, il devient compliqué de pouvoir imposer quelque chose au propriétaire.

- L'animatrice présente le partenariat réalisé avec un agriculteur sur le coteau de Buhy sur le site de Storengy. Elle décrit les nouvelles préconisations de gestion qui vont être mises en œuvre, avec par exemple des actions de débroussaillage en bordure de lisière et sur une parcelle au sud-est du site. En effet ces zones ne sont pas entretenues dans le cadre de la gestion actuelle et l'on observe une vraie régression des effectifs d'espèces patrimoniales du site, d'où la nécessité d'intervenir.

- Kévin GOMAS intervient pour présenter les travaux réalisés sur les communes de Berthenonville concernant la remise en état d'un ru favorable à l'Agrion de mercure. Ce ru avait la particularité d'être très embroussaillé et peu entretenu, ce qui causait des inondations sur les parcelles adjacentes. C'est le fils de l'agriculteur concerné qui est intervenu à l'aide d'une mini-pelle : cette démarche a ainsi eu un rôle pédagogique auprès de ce public et a servi à restaurer l'habitat de cette espèce.

- L'animatrice expose ensuite la problématique des évaluations d'incidences, particulièrement une démarche en cours menée par Seine Normandie Agglomération (SNA) dans le cadre de la répartition des flux de l'activité de canoë-kayak. Christian LE PROVOST intervient pour confirmer leur volonté de respecter l'environnement au travers de cette activité, voire de l'envisager sous un aspect biodiversité plutôt que ludique. Gilles DELON précise que cette concertation mise en œuvre par SNA devrait aboutir à une signature de charte par les loueurs qui permettrait de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'abus de la part des pratiquants. L'animatrice rajoute que le Conseil Départemental du Val d'Oise a pour le moment proposé un premier modèle de charte qui serait proposée aux loueurs.

- L'animatrice présente les prévisions d'animation 2021 et travaux en cours. Elle développe la réalisation d'une étude sur la faune piscicole de l'Epte et de ses affluents dans le cadre de la révision du DOCOB, qui sera réalisée courant septembre 2021. Cette étude a pour but de réactualiser les données sur les espèces d'intérêt communautaire et de pouvoir mieux prendre en compte cette faune dans sa gestion du site.

- Sylvie DUFLOT intervient sur le fait que la Vallée de l'Epte est un bastion pour les oiseaux, particulièrement la pie grièche, dont le site regroupe 5 à 7 couples parmi la dizaine de couples du Val d'Oise. Elle insiste sur la priorité de préserver les habitats qui accueillent ces espèces et s'interroge sur la manière d'intégrer l'avifaune au sein de Natura 2000. Françoise ROUX répond que certaines espèces telles que l'Œdicnème criard, dont la présence est avérée sur le site, seront intégrées au DOCOB. Cependant, il ne peut y avoir de financements sur des habitats ou espèces qui n'appartiennent pas à la Directive et qui n'ont pas fait l'objet de la désignation du site. Elle explique que malgré tout il est possible de mener des actions hors Natura 2000 et qu'il existe d'autres sources de financements. Sylvie DUFLOT propose un rendez-vous pour discuter de ces enjeux, ce à quoi Françoise ROUX acquiesce.

- M. SCHMIT intervient pour préciser qu'il serait pertinent d'informer les notaires vis-à-vis de Natura 2000, car il arrive encore que des propriétaires achètent des parcelles sans être prévenus de l'existence du site et de ses éventuelles contraintes.

- Chloé BALL, chargée de la révision du Document d'Objectifs, présente l'évaluation du document depuis sa mise en œuvre, c'est-à-dire sur la période 2010-2019. Elle

explique le but de cette démarche ainsi que les différents résultats associés à cette évaluation. Le rapport d'évaluation du DOCOB sera disponible sur le site internet des sites Natura 2000 du Vexin français (http://sitesnatura2000duvexin.n2000.fr/Telechargement_DOCOB_Epte).

- L'animatrice présente ensuite les modèles de carte produits pour le nouveau DOCOB et les soumet à validation du COPIL. Quelques remarques concernant l'ajout d'un atlas pour repérer l'emplacement des zones étudiées au sein du site Natura 2000 sont émises. Une vérification de la pertinence du classement de certains habitats d'intérêt communautaire est aussi demandée par Gérard ARNAL, ce à quoi l'animatrice répond qu'elle consultera le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) pour confirmation.

- Camille GAUDIN présente ensuite le rétroplanning de la révision, avec une publication du nouveau Document d'Objectifs prévue pour mai 2022. Elle annonce ensuite son départ du Parc naturel régional du Vexin français à la fin juin 2021. Françoise ROUX précise que le recrutement d'un nouvel animateur est en cours.

- Denys de MAGNITOT remercie l'animatrice pour son travail depuis son arrivée au Parc et revient rapidement sur le sujet des écrevisses américaines présentes sur l'Aubette de Magny. Camille GAUDIN répond que le cours d'eau étant en catégorie 1, les périodes d'intervention pour éliminer cette espèce sont les mêmes que les périodes de pêches, et qu'elle avait déjà fait part de cette problématique à l'Office français de la biodiversité (OFB). Elle ajoute que des changements de personnels ont peut-être « perdus » l'information, et qu'elle va réalerter l'OFB sur le sujet.

Les différents sujets étant épuisés, M. Denys DE MAGNITOT clôt la réunion en remerciant tout le monde pour sa participation.

Remarques a posteriori du comité de pilotage

Ceci constitue les remarques éventuelles de participants envoyées par mail à l'animatrice après le comité de pilotage.

Corinne DUMONT fait remarquer à l'animatrice que la coloration des habitats devrait être plus tranchée plutôt que des nuances de vert. Elle demande que, sur la parcelle d'Amenucourt envisagée en contrat, il soit possible de procéder à un inventaire avifaune. Elle ajoute que ces parcelles présentent un intérêt certain pour la flore mais également pour l'avifaune et que la suppression des ligneux ne devrait être envisagée par tranche afin de maintenir des lieux de reproduction pour les passereaux. Elle craint que le pâturage rende ce coteau uniforme. Elle explique enfin que la réouverture des coteaux est aussi propice à l'envahissement par les quads et motos cross, d'autant plus que ces parcelles ne disposent pas de clôture.

En ce qui concerne le coteau de Buhy, elle considère qu'il est dommage d'intervenir sur les lisières du boisement car elles riches pour l'avifaune et les insectes. Elle propose de s'organiser avec le groupe VBS-LPO qui sont à la recherche de chantiers bénévoles de restauration d'habitats et de préférer une réouverture manuelle et par tranche, ou seulement autour des placettes de la flore patrimoniale.

Camille GAUDIN répond aux différents points :

- En ce qui concerne la coloration des cartes, elles sont normalement assez tranchées, mais qu'il y aura dans tous les cas il y aura une différence d'affichage entre le numérique et la version papier du DOCOB. Il est très compliqué de visualiser autant d'habitats sans démultiplier les coloris et les motifs. Une certaine cohérence voulait également être conservée avec la symbologie employée dans le DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux et boucles de la Seine »
- Concernant le coteau d'Amenucourt, elle explique que le but de ces travaux de restauration n'est pas de tout enlever, bien au contraire ; les zones de bosquets et de fourrés qui sont intéressantes seront conservées, notamment pour garder une mosaïque d'habitats. Ensuite, par rapport à l'envahissement par les quads et motos : des riverains habitant en face peuvent signaler ce genre de dégradations, et cette thématique est malheureusement récurrente. Cela ne doit pas être un obstacle à la réouverture, car il devient alors impossible d'intervenir en milieu déjà ouvert. Enfin, en ce qui concerne la pose de clôtures, les propriétaires du terrain y sont farouchement opposés, et il n'est pas possible de l'envisager pour le moment.
- Concernant le coteau de Buhy, l'animatrice explique que l'espèce floristique patrimoniale concernée par cette lisière n'est présente qu'à cet endroit et sur l'ensemble de la lisière et que le nombre de pieds a diminué fortement en quelques années, notamment à cause de la fermeture. Le CBNBP préconise donc d'agir de manière prioritaire sur cette lisière pour maintenir l'espèce. Les zones de fourrés et de lisière étant présentes ailleurs sur site, l'animatrice considère que ces zones refuges existent déjà.

M. Dogan DEMIR qui n'a malheureusement pas réussi à trouver une solution pour assister à la réunion dans de bonnes conditions, a fait parvenir un mail à l'animatrice concernant le nouveau plan d'aménagement forestier du marais de Frocourt, site ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 il y a quelques années et classé en Espace Naturel Sensible du Conseil départemental du Val d'Oise.

Il y détaille ainsi que :

- 25 ha du site seront conservés en zone ouverte
- 12 ha vont être laissés en évolution libre
- 21 ha du site seront en production dont 8.8 ha en régénération naturelle et 12,44 ha en peupleraie
- L'aménagement a reçu l'approbation de la CDNPS à la suite de la tournée de l'ONF sur le terrain du 11/03/2021. L'arrêté d'approbation préfectoral final est en attente de la DRIAAF.
- En attente de cet avis du Ministère, l'ONF et le Syndicat ont préparé la 1ère coupe de la peupleraie parcelle 1 et 6 sur 15ha cadastrale et 13 ha réel pour 2 900 m³ global dont 2041 m³ de sciage (estimé). Sur la zone de chablis parcelle 6 en régénération naturelle, les arbres couchés seront dans la mesure du possible conservés pour des niches écologiques.
- Une entreprise a été « pré-retenue » et sera prête à commencer les travaux cet été, en sortie de période sensible.
- Ces travaux se feront en 2 étapes sur 2 ans, un zonage sera réalisé prochainement et sera communiqué au PNRVF. La zone d'exploitation pendant les travaux sera interdite au public et les activités sur ces zones seront à éviter.